L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 9 AOUT 1893.

PETITES ANNONCES.

PERDU, en allant par la rue de l'Esplanade jusqu'à St-Claude, puis jusqu'au chemin de Bayou, à a rue Remparts et à la rue du Quartier, un solitaire, bouton à vis, monté en diamant. Une récompense libé ale sera payée à la personne qui rapportera le bijou au bureau de l'Abeille. 8 août—1 secaine.

PERDU

Mercredi soir, 2 août 1893, à une heure, rue du Canal, de la rue Franklin à Tchoupitoulas, un portefeuille renfermant 10 Trois certains Billets à ordre tirés par Pascal Lavelle et payables sur par lui endossés datés le 24 juin 1893 et payables un an après date, un pour la somme de $4,500.00, un autre pour la somme de $1,700 00 et le troisième pour la somme de $1,500 00, tous stipulant qu'ils portent un intérêt de 6 0[0 par an à dater maturité jusqu'à payement 3 paraphe Ne Varietur par J. R. Legier, notaire public, pour les identifier avec un acte d'hypothèque de la date du 24 juin 1893 en faveur de feu Marie Cabos ; 2° aussi trois récépissés de $10.00.

Une récompense libérale sera payée à qui rapportera les dits billets à J. M. Cabos, aux soins de J. R. Legier, notaire, ou à P. L. Fourcby, avocat, 3½ rue Carondelet. Le paiement des dits billets a été arrêté, avis ayant été dûment donné à celui qui a tiré les dits billets.

4 août—3f en 10 j

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, pain ure, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—f2f

A LOUER.

A LOUER—La magnifique résidence Blanc. Un grand et joli terrain, bien arrangé, faisant face au Bayou St-Jean et la rue Esplanade. La propriété vient d'être réparée et mise en parfaite condition. Elle est maintenant une des plus jolies résidences de cette ville. S'adresser à Les Desèpes, 32 rue Carondelet.

9 août—

A VENDRE.

A VENDRE—Maison, briques, 3 étages, 243 Dauphine. S'adresser sur les lieux ou à Ovide LeBeque, 130 Passage de la Bourse.

6 août—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Delandro vs. Fred Memblet.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 10 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un poney blanc, un wagon à quatre roues et harnais, d'après inventaire en mon bureau.

Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.

31 juillet—3f et 10 août.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Isaac Mern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 39,698—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. B. Ringrose, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

4août—4 9 13

Succession de Herman Gohr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,960—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. R. Ringrose, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 7 12

Succession de F. W. Leube.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,711 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Karl Herman Leube, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 7 12

Succession d'Aristide Balestracci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,327—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

3 août—3 7 12

Succession d'Edward Karstendiek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,736.— Division C. — Attendu que Charles A. Fuller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Karstendiek, décédé à Lafayette ; et que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (si ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

2août—2 6 11

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,035—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jeremiah Leary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

31 juillet—3f et 10 août.

Loterie de l'Etat de la Louisiane—Au tirage d'hier les numéros suivants ont gagné les principaux lots :

$75,000		$75,000	
$20,000		2,345	
$10,000		24,061	
$5,000		26,787	
$2,500		29,541	
$2,500		61,957	
$1,000		14,238	
$1,000		18,778	
$1,000		49,972	
$1,000		51,198	
$1,000		90,435	

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 AOUT—CLASSE No 286

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
60	38	65	76	71	49	50	41	53	47	16	45	22	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature, Ce 8 août 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUMEAU.
EDGAR PILLE,
Commissaires.

☞ Les plus de nos tirages quotidiens pouvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrive.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex...7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45 am
No 7 Cincin'ti Ex..9:05 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex...5:15 pm	No 8 Cincin'ti Ex..3:25 pm
No 5 Fast Mail..7:20 pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
Exc. dimanche et mercredi...9:35 pm	Exc. dimanche et mercredi...7:55 am
ILLINOIS CENTRAL	
Passenger.....6:55 pm	Passenger.....7:00 am
Chica. St. L. mail. 8:30 am	Chic. St. L. mail. 6:00 pm
Chic. limited...8:40 pm	Chic. limited...12:01 am
Exc. dimanche..8:30 pm	Exc. dimanche..7:35 am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 1, Memphis and Kansas City Fast Train.....8:45 am	No 2, Memphis and Kansas City Fast Train.....5:00 pm
No 3, Vicksburg Express.....5:25 pm	No 4, Vicksburg Ex...8:10 am
Baton Rouge accommodation.....10:00 am	Baton Rouge accommodation.....3:40 pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 10:30 am	No 2 Limited..7:50 pm
No 3 Fast Line.7:25 am	No 4 Fast Line.12:15 am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Oal. ex.7:00 pm	No 53, Oal. Ex..8:15 am
No 52, Lot Spring & St Louis Ex..6:30 pm	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex..8:20 pm
Local.....10:05 am	Local.....3:50 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio...7:00 pm	California Ex...9:30 am
California Ex. 10:55 am	San Antonio...5:20 pm
SAINT LOUISIANA RAILROAD. Dimanche et mercredi.	
No 9.....7:30 am	No 10.....7:30 am
Tous les jours, le dimanche exceptés.	
No 7.....8:25 am	No 8.....4:05 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN	
Pie-la-Hache...9:00 am	Pie-la-Hache..7:00 am
....4:15 pm	....5:00 pm
Shell Beach.....2:40 pm	Shell Beach...10:00 am
Pie-la-Hache...9:40 am	Pie-la-Hache & Shell Beach...7:15 am
Shell Beach...9:40 am	Shell Beach...1:40 pm
Pie-la-Hache. 7:00 pm	Pie-la-Hache & Shell Beach....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Tous les jours.	
Alger.....10:00 am	Alger.....4:30 pm
Dimanche seulement.	
Alger.....6:00 pm	Alger.....8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.....5:40 pm	Alger.....8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'association maritime de notre ville, où l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, si leur grades et leurs connaissances le méritent, des renseignements officiels sur les dernières nouvelles du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publiente le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Wime-Rall*) régit par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu régulièrement (Juin et Décembre) et les grands tirages de semi-mois ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt payement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont sous notre **surveillance, et que rien avec la plus grande bonne** foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce annonce, de ce certificat, auquel nous jugeons **très-utile de nos signatures.**

G. T. Beauregard
Jno. A. Early

TIRAGE MENSUEL DE $5.00 —AU— THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, 8 AOUT 1893.

GROS LOT: $75.00

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,...	20,000
1 Lot de...	10,000,.....	10,000
1 Lot de...	5,000,.....	5,000
2 Lots de	2,500,.....	5,000
5 Lots de...	1,000,.....	5,000
25 Lots de...	300,.....	7,500
100 Lots de...	200,.....	20,000
100 Lots de...	100,.....	10,000
300 Lots de...	60,.....	18,000
500 Lots de...	40,.....	20,000
999 Lots de $100, soit.....		$99,900
999 Lots de $20, ...		19,980
9,434 Lots se montant à.....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Pudresses en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mèle à TOUTES les Loteries, nous avons servis des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré A son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. GARDIE, ayant seul la garantie de quatre Rangées Extraordinaires, par l'entremise de leurs Frères, Lestée, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes lâcheurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs rapidement d'escroqueurs communicuent, que les soussignés croient devoir informer les gens par lesquels pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'erreur qu'ils veulent le bien.

TIRAGE SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et sous le contrôle du gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu régulièrement (Juin et Décembre) et les grands tirages de semi-mois ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt payement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont sous notre surveillance, et que rien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce annonce, de ce certificat, auquel nous jugeons très-utile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jno. A. Early
Chas. Matthews

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toujours prêt à rendre service, sera toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous nous engageons Banques et Banquiers paiement tous les lots gagnants dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
M. O. DENIS, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $75,000

—AU—

THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 AOUT 1893.

LISTE DES LOTS OFFERTS

1 Lot de	$75,000	$75,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
25 Lots de	300	7,500
100 Lots de	200	20,000
100 Lots de	100	10,000
300 Lots de	60	18,000
500 Lots de	40	20,000
999 Lots de	$100	$99,900
999 Lots de	$20	19,980
9,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $250.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Pudresses en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mèle à TOUTES les Loteries, nous avons servis des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré A son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. GARDIE, ayant seul la garantie de quatre Rangées Extraordinaires, par l'entremise de leurs Frères, Lestée, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes lâcheurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs rapidement d'escroqueurs communicuent, que les soussignés croient devoir informer les gens par lesquels pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'erreur qu'ils veulent le bien.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

AOUT 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Andrieux Jean et Alfred Kieffer, Nicolas
Armand, Marie — Laborque, Jacques
Bertin, Cathy — Lacoste, Alexis
Chavin Dme, née Bry — Lemuhot, Alexis
Coppens, Louis — Malgrey, Arthur
Dupuis (Jules Barbier de) — Médica, Pierre
Drouot, Antoine — Muraz, (epoux)
Gale, Joseph — Pessard, Théophile
Gaillard, Pierre — Rengnard, Pierre Avenant
Hochet, Philibert — Serpentini, Jules François
Lé — Turnate-Dubois, Constantin
Lé — Turnate-Dubois, Gustave
Lé — Travers, Joseph

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, coffre-fort en fer, moteur électrique, comptes à recevoir, billets, jugements, etc.

Schwartz et al. vs. Holloway & Gardes Co., Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,211.—En vertu d'un ordre de vente daté de 18 juillet 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 14 août 1893, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au magasin, Nos 38 à 40 rue Camp.

1° Un lot de meubles de bureau, installations etc., incluant deux coffre-forts en fer (un Diebold et l'autre de la fabrique Herring.) Aussi un moteur électrique de Sprague de la force de dix chevaux ; aussi plus ample détail.

Le tout d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux. Jugements, etc. seront une fois enregistrés à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur a comptes à recevoir aura à assumer le paiement des honoraires de l'avocat ou les frais de Cour qui peuvent être dus ou deviendront dus ci-dessus.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er août—1 5 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Vente du Shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Hagy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre lots de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Hôt No 152 borné par les rues Pendido, Jerome Annonciation, Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St-Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public, comme plan No 140. Les dit lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et ont 40 pieds de front à la rue Annonciation (ou Jersey) sur une profondeur de 120 pieds, et ont pour bornes latérales ; le lot No 17 forme l'encoignure des rues Annonciation (ou Jersey) et l'aniation et mesure vingt-neuf pieds quatre lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et une longée de cent dix pieds environ lignes parallèles à la rue Pendido.

Termes et conditions.—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à terme de un et deux ans, avec hypothèque et intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec assurance de feu, garantie usuelles, l'acquéreur assumera au dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion de crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7juil—7 14 21 28—août 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 39,784—Division B—Jules Croseline vs. ses créanciers. Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'opitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Busson, notaire public, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer s'ils accepteront ou rejetteront la remise faite et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé donc pour présider à la réunion des créanciers dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.

(Signé) REED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Proedans vs ses créanciers—Ordre Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Proedans soit convoquée et tenue pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Maison Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application pétitionnaire du dit Jules G. Proedans sur toutes autres affaires qui pourraient lui être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne de Joseph Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'île borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant trois-cent-dix neuf pieds, sept pouces, une ligne (319' 7" 1") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Bohan, en raison d'un transfert de ladite moitié indivise à J. A. Boehan, enregistré au bureau des transferts, livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ci-mentionnés, par vente à laquelle John R. Wilson en devint l'acquéreur par prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars (81,025 00).

Et attendu que John R. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition en annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, comme communément connu "Acte pour la réunion des Ventes Forcées" et ses Amendements.

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées peuvent faire valoir un droit de priorité ou de réclamation quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou la procédure judiciaire, ou par toute autre cause, ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les ventes ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sous prétexte, au nom de l'Etat de la Louisiane, de la Ville de Nouvelle-Orléans, ou de l'Ordre de Cour, de la Paroisse d'Orléans, d'aléguer, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, ou dans les trente jours qui suivront la première fois que les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de l'Hon. G. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 juil—3 7 14 21 28—août 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,452 Division E—Dans l'affaire de la succession de Mme E. F. Levis, décédée—Attendu que le Dr Bennett G. Henning, de Memphis, Tenn., exécuteur testamentaire de la succession de la dite Mme E. F. Levis, a présenté une requête légal des mineurs John Frayser Lewis, Robert N. Lewis et Kvanie H. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession du et transférer de cet Etat toute la propriété, toutes droits et crédits appartenant aux dits mineurs et à la dite succession.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande du dit exécuteur et tuteur ne serait pas accordée.

Fait en chambre, à Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1893.

EUG. D'HÉRBETÉ,
Député-Greffier.

27juil—27—3 10 17 24 26 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—No 39,567—Division A—Dans l'affaire de John R. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée : Wm R. Hightor, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'île borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant trois-cent-dix neuf pieds, sept pouces, une ligne (319' 7" 1") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Boehan, en raison d'un transfert de ladite moitié indivise à J. A. Boehan, enregistré au bureau des transferts, livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ci-mentionnés, par vente à laquelle John R. Wilson en devint l'acquéreur par prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars (81,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition en annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, comme communément connu "Acte pour la réunion des Ventes Forcées" et ses Amendements.

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées peuvent faire valoir un droit de priorité ou de réclamation quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou la procédure judiciaire, ou par toute autre cause, ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les ventes ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sous prétexte, au nom de l'Etat de la Louisiane, de la Ville de Nouvelle-Orléans, ou de l'Ordre de Cour, de la Paroisse d'Orléans, d'aléguer, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, ou dans les trente jours qui suivront la première fois que les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 août—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A 12 mois de crédit.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Baronne et Prytanée, et des rues Carondelet et Berbigny.

Hugh A. Bayne vs. James Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,211.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou quelque manière que ce soit, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Baronne et Première, mesurant soixante-quinze pieds de face à la rue Baronne sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue Première, bornée dans le fond par la propriété achetée par le dit James Sweeney, et ayant le dit James Sweeney d'après un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire public, le 19me jour de mai 1891.

Sais dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Ceci étant la seconde et dernière enchère à la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec garantie bonne et solvable portant intérêt à dix pour cent par an à partir du jour de vente et hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait payement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère, au moment de la vente, et payer comptant le montant des frais d'annonce, du shérif, des commis et commission, honoraires d'avocat, etc., soit à peu près trois cent vingt-cinq piastres ($325) et en cas de vente en vertu de saisie immobilière, le vendeur a à payer le dit Shérif.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 août—5 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts,

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre, et 76, 78, 80 et 82 rue Dryades.

Ainsi que

230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes facilités à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 39,156—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bour